

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 02594

Numéro SIREN : 448 743 369

Nom ou dénomination : AB CONSEIL IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2024 sous le numéro de dépôt 23053

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR
ACTIONS SIMPLIFIEE**

AB CONSEIL IMMOBILIER
Société à responsabilité limitée

Au capital de 44.000 euros
22, rue de l'Abreuvoir
92400 COURBEVOIE

Norbert SMADJA
Commissaire aux Comptes
75 ter, Avenue de Wagram
75017 PARIS

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société AB CONSEIL IMMOBILIER, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée.

Aux Associés,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 16 juin 2021, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2023, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 227.244 euros contre 316.873 euros au titre de l'exercice précédent, un résultat déficitaire de 2.448 euros contre une perte de 16.794 euros au 31 décembre 2022 et des capitaux propres positifs de 196.802 euros, incluant un capital social de 44.000 euros. Les capitaux propres au 31 décembre 2022 s'élevaient à 199.250 euros ;
- L'actif de la société est principalement constitué d'un fonds de commerce et de trésorerie ; le passif, outre les capitaux propres, comprend essentiellement des dettes fournisseurs et un emprunt auprès de la BPI.

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

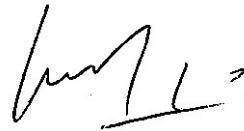
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Paris, le 29 mai 2024

Le Commissaire aux comptes et à la transformation



Norbert SMADJA